

Il est recommandé que les pétitions soient sur papier de format 8 ½ po x 11 po ou 8 ½ po x 14 po, et être sous la forme suivante :

Pétition

À l'Assemblée législative de l'Ontario :

ATTENDU QUE [donner un bref résumé du problème ou du tort et du type d'intervention ou d'action que l'on demande à l'Assemblée législative d'entreprendre ou de ne pas entreprendre]

Je, soussigné(e), demande (ou Nous, soussigné(e)s demandons, le cas échéant) à l'Assemblée législative de l'Ontario la pétition suivante :

[texte de la pétition]

Nom (en lettres moulées)	Adresse (doit au moins inclure la ville/municipalité ou le code postal)	Signature

Les pétitions adressées à l'Assemblée législative de l'Ontario sont rendues publiquement accessibles. Cela inclut la liste des signataires et leurs renseignements (p. ex. noms, adresses, numéros de téléphone, courriels).